



Dépêche n°10137

Paris, vendredi 22 novembre 2013,  
12:17:45

[Julie Robelet](#)

Ligne directe: 01 53 10 79 32

## « Il est urgent que la Chancellerie fasse un signe envers les forces de police » (SCPN)

« Il faut se demander si le modèle général de lutte contre la délinquance n'est pas arrivé aux limites de son évolution », affirme Emmanuel Roux, secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale. Dans une interview à AEF Sécurité globale, il revient notamment sur les arrêts de la Cour de cassation sur la géolocalisation et indique que « les policiers sont prêts à accepter une solution juridique [...] peut-être un peu moins favorable que celle qui existait jusqu'alors, mais ils veulent travailler dans des conditions acceptables ». La secrétaire générale adjointe, Céline Berthon, affirme qu'il est « urgent que la Chancellerie fasse un signe envers les forces de police pour faire la démonstration du fait qu'elle n'est pas là pour empêcher les policiers de travailler ». Elle décrit également les évolutions liées aux élections professionnelles de 2014, « big bang syndical », à l'occasion duquel le SCPN construira « une communauté de destin ponctuelle ».



Emmanuel Roux et Céline Berthon, secrétaire général et secrétaire générale adjointe du Syndicat des commissaires de la police nationale.

© SCPN

**AEF Sécurité globale** : Que pensez-vous du projet de loi relatif à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines, présenté en conseil des ministres mercredi 9 octobre 2013 ? (AEF Sécurité globale n°[9891](#))

**Céline Berthon** : Nous sommes en désaccord complet avec le postulat de base de cette réforme, qui est que la prison provoquerait la récidive. Il ne faut pas négliger le fait que c'est aussi la récidive qui alimente la prison. Nous ne sommes cependant pas fondamentalement opposés à la mesure de contrainte pénale. Mais si elle s'applique à des personnes qui n'ont pas le profil, qui ne comprennent pas le sens de la peine, et si elle ne fait pas l'objet de contrôle, cela n'aura aucun effet. Aujourd'hui, quand un juge doit prononcer une peine, il ne connaît pas toujours, ou tellement peu la réalité du parcours délinquant, la personnalité du mis en cause, qu'il n'est pas en mesure de prononcer la bonne peine pour la bonne personne dans de bons délais.

**Emmanuel Roux** : Le projet de loi présente le risque de reporter sur la police le contrôle post-sentenciel, c'est-à-dire le respect par le condamné des mesures qui lui sont imposées par la justice, ce qui n'est pas acceptable. La contrainte pénale nécessiterait de travailler avec une qualité « sur mesure », alors que la norme est souvent actuellement celle du « prêt-à-porter ».

Mais pour cela, il ne suffit pas d'embaucher 200 personnes. Il faut changer complètement l'état d'esprit de la relation entre le condamné et l'ensemble des personnes qui sont là pour le suivre. Le ministère de la Justice n'embauchera pas des conseillers de probation en nombre suffisant, ne leur donnera pas les ressources nécessaires pour que la mesure soit efficace. Nous continuerons donc à travailler sur l'existant, c'est-à-dire celui auquel on pense toujours : le policier.

**AEF Sécurité globale** : Le SCPN fait partie d'une intersyndicale sur ce projet de réforme, avec notamment le SCSI et l'USM, qui a demandé à être reçue par les ministres de la Justice et de l'Intérieur (AEF Sécurité globale n°9677). Avez-vous eu des réponses ?

**Céline Berthon** : L'intersyndicale a été reçue par le ministre de l'Intérieur le 16 septembre (AEF Sécurité globale n°9735). Mais à ce jour, nous n'avons pas de nouvelle de la place Vendôme et tous les contacts pris semblent vains. Il est urgent que la Chancellerie fasse un signe envers les forces de police pour faire la démonstration du fait qu'elle n'est pas là pour empêcher les policiers de travailler.

**Emmanuel Roux** : Nous savons que nous avons été entendus au ministère de l'Intérieur et à Matignon. Si la Chancellerie veut faire la sourde oreille, ce n'est pas vraiment un problème. Nous maintenons notre demande de rendez-vous, mais maintenant nous irons porter nos convictions là où elles pourront être davantage entendues.

**AEF Sécurité globale** : La Cour de cassation a rendu le 22 octobre deux arrêts invalidant la géolocalisation dans les enquêtes réalisées sous l'autorité du procureur, considérant que cette mesure doit être mise en oeuvre sous le contrôle d'un juge (AEF Sécurité globale n°10006). Quelle est votre réaction ?

**Emmanuel Roux** : Je me demande où cela va s'arrêter, car une filature est, à mon avis, bien plus intrusive que la géolocalisation. Il faut savoir que l'on ne géolocalise pas les véhicules des voleurs d'autoradios, mais ceux des grands délinquants qui font des vols à main armée, pour agir contre la délinquance lourde, les terroristes... L'intérêt des victimes est oublié.

Les policiers sont prêts à accepter une solution juridique, discutée avec eux, peut-être un peu moins favorable que celle qui existait jusqu'alors, mais ils veulent travailler dans des conditions acceptables. Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse. Nous espérons pouvoir faire passer un amendement sur ce sujet dans le projet de loi de programmation militaire actuellement en discussion au Parlement (AEF Sécurité globale n°10139), car le calendrier parlementaire ne permet pas d'intégrer une proposition de loi dans un délai compatible avec l'exigence opérationnelle.

**Céline Berthon** : Nous considérons que la magistrature du siège n'est actuellement pas en mesure de faire face à cette charge au regard de ses modes d'organisation et de sa charge actuelle. Il y a une réactivité impérative sur un certain nombre de dossiers, que nous perdons avec ces arrêts et cela peut-être gravement préjudiciable.

**AEF Sécurité globale** : Le président de la commission des Lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, a affirmé, lors d'une conférence en octobre dernier, qu'il serait « préférable que la police judiciaire dépende du ministère de la Justice » (AEF Sécurité globale n°9994). Que lui répondez-vous ?

**Emmanuel Roux** : Ce rattachement serait une solution aberrante intellectuellement, inefficace et dont on ne peut mesurer les conséquences. Rattacher la DCPJ à la Chancellerie serait oublier que cette direction travaille à partir d'informations d'autres directions de la police et en relation permanente avec les services de la sécurité publique. Couper la DCPJ de ses racines n'a aucun sens. Une intrusion supplémentaire de la justice dans le fonctionnement organique de la police remettrait d'autre part en cause l'équilibre hiérarchique.

Le rattachement ne peut reposer que sur une éventuelle démonstration préalable de l'échec du modèle actuel, et j'attends que l'on nous démontre que les chefs de service ont négligé le judiciaire. On peut entendre la frustration d'un magistrat du parquet de dépendre d'un autre pour exécuter les instructions qu'il donne. Mais il y a beaucoup de cas identiques. Un préfet donne des instructions à un DDSP et compte sur lui pour les mettre en oeuvre par exemple, on se fait confiance. Pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas avec les magistrats ?

**Céline Berthon** : C'est une revendication de longue date de la part de la justice et actuellement nous observons une vraie réflexion globale à l'initiative du ministère de la Justice. Cependant, les juges du siège refusent actuellement de s'engager dans le partenariat local de sécurité, or diriger une action de police, c'est le faire en connaissance du territoire. Déconnecter la DCPJ de la réalité de l'ensemble d'une situation donnée sur un territoire, c'est perdre en efficacité. Un rattachement poserait également la question de la séparation des pouvoirs et bousculerait considérablement l'équilibre actuel.

**AEF Sécurité globale** : Les élections professionnelles dans la fonction publique, et donc dans la police, sont prévues fin 2014, comment vous y préparez-vous ?

**Emmanuel Roux** : Le paysage syndical après 2014 ne peut plus ressembler au paysage actuel. C'est la fin d'un monde dans lequel les syndicats pouvaient exister indépendamment du poids numérique qu'ils représentent. Le paysage qui va se dessiner en 2014 va être un paysage de regroupements autour de conceptions du syndicalisme et du service public et de pratiques syndicales. Cela met les syndicats, mais aussi l'administration, devant des impératifs nouveaux. Le SCPN travaille sur ces élections depuis deux ans et est soucieux d'aller chercher en profondeur dans le corps une stratégie d'accord de liste. Ce n'est pas un accord d'appareil, il s'agit de trouver des partenaires des différents corps qui permettent à chacun d'enrichir un accord de liste.

**Céline Berthon** : 2014, pour la police nationale, c'est un « big bang » syndical. L'échéance oblige l'ensemble des organisations syndicales et, a fortiori, celles qui représentent des corps numériquement faibles, à réfléchir très sérieusement pour ne pas disparaître. Mais ce n'est pas pour autant que le modèle aboutira à ce qu'on se dilue dans des masses. Nous construirons une communauté de destin ponctuelle, dans le champ d'un vote. Les accords ne porteront que sur les négociations des textes en comité technique. Cela ne lie notre action sur aucune de nos revendications propres, nous ne serons pas muselés localement par une appartenance à une liste.

**AEF Sécurité globale** : La diminution de l'ISSP des élèves policiers et gendarmes dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014 (AEF Sécurité globale n°10072) vous paraît-elle être un bon moyen pour trouver de nouveaux crédits ?

**Emmanuel Roux** : Pour préserver le budget de fonctionnement, on sacrifie le budget des ressources humaines. On a le sentiment que l'on n'a pas vraiment cherché partout où il était possible de trouver des crédits, notamment au niveau des mutualisations. Il y a des réticences à coopérer, à mettre en commun, notamment en termes de PTS.

Il faut se demander si le modèle général de lutte contre la délinquance n'est pas arrivé aux limites de son évolution. Il faudrait aujourd'hui repartir d'une page blanche et reconstruire un nouveau modèle. Il ne s'agit pas de dire que l'on fusionne police et gendarmerie, mais de se donner environ quatre ans pour détecter les meilleures pratiques, les solutions qui fonctionnent à l'étranger, nos faiblesses en termes d'organisation et peut-être en termes de missions. Il faut se demander ce que la Nation attend de nous. Aujourd'hui, on nous demande de tout faire tout le temps et partout, il faut repenser le dispositif.

**Céline Berthon** : Quand les conditions matérielles de la police se dégradent, le système fonctionne quand même parce que les policiers ont à coeur de remplir leurs missions. S'en

prendre à la ressource humaine la plus fragile, c'est-à-dire les élèves, au travers de l'ISSP, cela a une dimension un peu vexatoire, de marchandage. Ce n'est pas la faute du gardien de la paix, de l'officier ou du commissaire si l'État est en déficit.

**AEF Sécurité globale** : Savez-vous comment vont être répartis les 121 millions d'euros « dégelés », annoncés par le ministre de l'Intérieur le 31 octobre dernier ? (AEF Sécurité globale n°10096)

**Emmanuel Roux** : Ces crédits ont été dégelés, en partie à la suite d'une très forte opération de communication du DGGN. Mais la gendarmerie a fait, depuis des années, le choix de prioriser certains pôles d'excellence sans aucune concertation avec la police, en laissant le reste un peu à l'abandon. Maintenant, ces crédits leur permettent de traiter ce qu'ils ont volontairement laissé à l'abandon depuis dix ou quinze ans, c'est bien pour eux. Côté policiers, le pouvoir nous met une forte pression sur le renseignement pour le futur SCRT (service départemental du renseignement territorial). Nous espérons vivement que ces crédits seront affectés à ce service.

**Céline Berthon** : Si le service de renseignement de la police ne bénéficie pas des moyens en adéquation avec les attentes, on va à l'échec. Nous alertons sur les conditions de réussite de ce nouveau service (AEF Sécurité globale n°9782). C'est un investissement raisonnable, mais nous n'imaginons pas qu'une part importante de ces crédits dégelés n'aille pas vers ce service.

**AEF Sécurité globale** : Le maire-adjoint d'Orléans chargé de la sécurité, Florent Montillot, s'est dit partisan, lors des « Universités de la sécurité » le 22 octobre 2013, d'une « notation des commissaires par le maire (AEF Sécurité globale n°9973). Qu'en pensez-vous ?

**Emmanuel Roux** : Il n'y a pas un commissaire aujourd'hui qui peut travailler sans être en relation permanente avec son élu local. Mais la police reste un service d'État et l'élu local n'a pas toujours dans ses priorités l'intérêt général, mais parfois davantage l'intérêt électoral. Florent Montillot se pose-t-il la question sur d'autres services de l'État, les proviseurs, les transports en commun... ? Le problème avec la police, c'est qu'on a l'impression que c'est un objet neutre, un objet facile et tout le monde se permet d'avoir une opinion sur son action et ses résultats, y compris les gens qui n'en connaissent pas 1 % de la complexité. C'est une sorte de mépris.

---

#### À lire aussi

[111 millions d'euros de crédits de paiement vont être « dégelés » au profit de la police et la gendarmerie](#)

AEF Sécurité globale n° 10042 du jeudi 31 octobre 2013 - SPub

[CONFIDENTIEL. La Cour de cassation invalide la géolocalisation réalisée dans le cadre d'une enquête préliminaire](#)

AEF Sécurité globale n° 10006 du vendredi 25 octobre 2013 - SPub

[Réforme pénale : cinq syndicats de policiers et magistrats demandent à être reçus par Christiane Taubira et Manuel Valls](#)

AEF Sécurité globale n° 9677 du jeudi 5 septembre 2013 - SPub

[Réforme pénale : Manuel Valls reçoit l'intersyndicale de policiers et de magistrats](#)

AEF Sécurité globale n° 9735 du mardi 17 septembre 2013 - SPub

[Il serait « préférable que la police judiciaire dépende du ministère de la Justice » \(Jean-Pierre Sueur, sénateur\)](#)

AEF Sécurité globale n° 9994 du jeudi 24 octobre 2013 - SPub

---

Dépêche n° 10137 © Copyright AEF Sécurité globale - 2010/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF Sécurité globale.